



Rédaction & Édition  
Mairie de Pencran



*Pencran inspire les artistes*

Peintures du bourg de Pencran et de la Fontaine de la Vierge réalisées par Pierre LE BRIS dit Pierrot.



Vie municipale ou urbanisme, enfance et jeunesse, retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)

**PRESENCE DES ÉLUS EN MAIRIE**

Jean CRENN reçoit sur RDV :  
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h

Les adjoints reçoivent sur RDV :

**Lucien VIGOUROUX** : Voirie, Eau & Assainissement.

**Chantal PICHON** : Enfance & Jeunesse.

**Roseline EMILY** : CCAS, Information & Relation avec les associations.

**Jean-Claude LARVOR** : Bâtiments.

**Jeannine MARTIN** : Urbanisme & Environnement.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

**Du lundi au jeudi :**  
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

**Le vendredi :**  
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

**Le samedi :** 9h – 12h

**NUMÉROS UTILES**

**Mairie :** 02 98 85 04 42

**Jardin d'Enfants :** 02 29 05 73 63

**Accueil de loisirs et garderie :** 09 60 54 23 03

**Urgence Assainissement :**  
02 77 62 40 09 (SAUR)

**Recensement des jeunes**

Les jeunes nés en **février 1998** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

**Dates à retenir :**

- **02/02** : APE - Foire à la puériculture, salle polyvalente de Pencran
- **07/02** : Paroisse - Pot des bénévoles à 18h, salle polyvalente de Pencran
- **28/02 et 01/03** : USP - ramassage de ferraille, parking du terrain de sports

**LA MAIRIE COMMUNIQUE**

**ETAT CIVIL**

**Naissances :** Gustave, Louis TANNOU, 22 rue des Cerisiers, né le 19 janvier  
Lucas PÉRON, 30 rue Per Jakes Hélias, né le 22 janvier

**URBANISME**

**Permis de construire accordés :**

HABITAT 29, rue de la Licorne (lot. Les Garennes), 7 logements conventionnés  
M. MADEC Morgan et Mme HERRY Anne-Sophie, lot 5 « Les Hauts de Kermaria », maison individuelle

M. JANNITTE Michel, lot 4 « Les Hauts de Kermaria », maison individuelle

**Non-opposition à une déclaration préalable de travaux :**

M. BRARD Fabrice, 4 impasse des Frênes, habillage du carré de cheminée en ardoises

**La mairie recrute**

La mairie recherche toujours une personne pour l'entretien des locaux. CDD de 6h/semaine.  
Contacter le secrétaire général au 02 98 85 04 42 ou [dgs@pencran.fr](mailto:dgs@pencran.fr)

**Analyse d'eau**

Prélèvement effectué le : 08/01/2014  
Nitrates (NO3) : 22 mg/l (limite de qualité : 50mg/l).  
Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.  
Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur internet (rubrique Environnement).



**ÉCOLE**

**Classe des GS - CP (Grande Section - Cours Préparatoire)**

**Enseignante :** Nathalie MACÉ. **ATSEM :** Véronique PENGAM.

**Liste des élèves (par ordre alphabétique) :**

**Les GS :** Lisa CAUDAN, Tom HABASQUE, Noa KERLEROUX, Marion LE BRIS, Chloé MAROT, Evan MORIN, Léna POULMARC'H, Alexis RESSIGUIER.

**Les CP :** Louise BÉCAM, Killian CANDAS, Ethan FERNANDEZ, Maëlys FRANCE, Tom GUEDO, Quentin GUÉRIZEC, Sara HEDDADI, Victor HOURCQ, Noah LE GALL, Laura LE POUPON, Yannis LE RHUN, Margot LEMART, Louane LONGEARD, Eléonore PAGE, Ludivine PETETIN, Chloé SIMON, Marina SIMON.



**Galette des Rois**

Au Jardin d'Enfants, les rois et les reines étaient à l'honneur pour l'Épiphanie !



Durant la matinée, de délicieuses galettes, à base de pommes, compote et pépites de chocolat, ont été confectionnées afin d'être dégustées au goûter. Léo, Zoé et William ont été couronnés rois et reine en découvrant chacun dans leur part de galette une jolie fève.



**VIE ASSOCIATIVE**

**APE - Foire à la puériculture**

Salle des Sports **PENCRAN**  
**Dimanche 2 février 2014** 9h / 13h  
**Foire à la puériculture**  
 Vêtements Jouets  
 organisée par l'APE de Pencran  
 Réservations : ape.pencran@hotmail.fr  
 Entrée 1,50 €  
 Gratuit - 12 ans

**USP**

Samedi 11 janvier, près de 70 enfants ont partagé la galette des rois à la salle polyvalente après s'être entraînés sur le terrain de Keranna.



**Le vendredi 28/02 de 14h à 18h  
 et le samedi 1<sup>er</sup>/03 de 9h à 17h.**

**PENCRAN**  
**Opération ferraille**  
 Vendredi 28 Février 2014  
 Samedi 1<sup>er</sup> Mars 2014

Des bennes de récupération seront déposées sur le parking de Keranna durant les 2 jours de l'opération.

Toutes les pièces à structure métallique de la plus petite à la plus encombrante pourront être collectées.

Vous pourrez aussi nous solliciter pour enlèvement à votre domicile. Contacter Stéphane LORANT au 06 13 12 58 56.

Merci par avance de votre geste civique et de votre contribution à la vie du club !

**Badminton – Tennis de Table – Amicale Laïque**

Les licenciés du club se sont retrouvés le samedi 11 janvier à la salle de sports pour disputer un mini tournoi interne organisé entre les parents et les enfants. Ils ont ensuite tiré les rois dans une ambiance conviviale. Le Président, Jacques Rio, a salué le dévouement des entraîneurs : Marion Preince et Adam Greck pour les pongistes, Isabelle Keronnès, Christine Corlobé et Patrice Dubois pour les badistes.

Il reste encore des places pour ceux qui voudraient pratiquer l'un des deux sports.

Contact : Jacques Rio au 06 70 10 46 43.



**Pencran Animation Festivités**

*Carnaval de la Lune Etoilée à Landerneau*

**CHAR CRÉOLE**

Char de Pencran au carnaval de la Lune étoilée des 25, 26 et 27 avril 2014

Recherche de figurants

Informations et inscriptions auprès d'Amar

06.95.60.73.37

heddadi2000@yahoo.fr

(avant le 28 février)



Si vous avez des grands draps blancs et du grillage à donner, contactez Amar.



## VIE ASSOCIATIVE

### Les Amis de la Colline

Le 14 janvier, le club a organisé un repas grillades pour inaugurer la nouvelle année 2014. 34 personnes ont dégusté les saucisses et merguez préparées par nos deux experts en la matière : Roger et Henri.

Le 18 janvier a eu lieu l'assemblée générale du club. 70 personnes étaient présentes. André MARTIN a présenté le rapport d'activités, Michel CORRE le rapport financier qui connaît un léger excédent, et le Président, Louis TOURBOT, a présenté le rapport d'orientations. Il a mis l'accent sur la réglementation, la discipline et le respect des autres. Il a aussi remercié Pierre LE BRIS pour le tableau qu'il a peint, représentant la Fontaine de la Vierge et qui est visible dans la salle des Aînés. Le Conseil d'administration s'est réuni le mardi 21 janvier pour élire le bureau, qu'il a reconduit dans son intégralité : Président : Louis TOURBOT, Vice-président : Marcel MEAR, Secrétaire : André MARTIN et Trésorier : Michel CORRE.

Le repas entre Irvillac, Saint Urbain et Pencran aura lieu au restaurant à Irvillac le 15 février à 12h avec au menu le traditionnel « Kig ha Farz ». Prix : 15 €. Inscription le mardi à la salle des Aînés de l'arc en aël ou pour le 6 février au plus tard au 02 98 85 29 05.



### Les Sentiers de Pencran - assemblée générale du 11 janvier 2014



Le samedi 11 janvier s'est tenue l'assemblée générale de l'association dans la salle Argoat. Le Président, Christophe MOYSAN, a remercié l'ensemble des membres qui ont beaucoup travaillé durant l'année, notamment pour le réaménagement de La Fontaine de la Vierge. Le tronçon allant de la Fontaine

à la Croix Neuve a été débroussaillé, le nécessaire a été fait sur le Morbic au sud de Runaher pour un meilleur ruissellement de l'eau. Toute l'équipe était satisfaite de proposer des circuits en bon état pour la traditionnelle marche du lundi de Pentecôte.

Le projet principal de 2014 consistera, avec l'aide de la Municipalité, en la création d'un nouveau sentier allant de La Fontaine à Runaher en longeant le Morbic. Il est aussi prévu une amélioration de la canalisation de l'eau entre la Croix Neuve et La Fontaine. Quatre nouveaux membres se sont inscrits à l'association et Jean-Paul ROLLAND a remplacé Jean-Claude OGOR au poste de secrétaire.

## DIVERS

### PORTES OUVERTES

• **Le Lycée de l'Elorn à Landerneau** organise une journée Portes Ouvertes le **samedi 15/02** (9h/16h) pour présenter toutes les possibilités d'études offertes au lycée : Enseignement général : L, ES, S ; Enseignement technologique : tertiaire et industriel (filère bois) ; Enseignement professionnel : tertiaire, industriel (filère bois), Accompagnement, soins et services à la personne (ASSAP).  
Contact : 02 98 85 12 71.

Site Internet : <http://www.lycee-elorn-landerneau.ac-rennes.fr>

• **Le Groupe Scolaire Les 2 Rives à Landerneau** (Collège et Lycée St Sébastien et Lycée St Joseph) organise ses portes ouvertes le **vendredi 14/02** de 17h à 20h et le **samedi 15/02** de 9h à 13h.

Toutes les informations sur [www.les-2-rives.fr](http://www.les-2-rives.fr)

Contacts : St Sébastien - 02 98 85 12 55 / St Joseph - 02 98 85 02 58.

• **La Maison Familiale de Plabennec et Ploudaniel** organise des portes ouvertes le **vendredi 7/02** (de 17h à 20h) et le **samedi 8/02** (de 9h à 13h) ainsi que le **vendredi 21/03** (de 17h à 20h) et le **samedi 22/03** (de 9h à 17h).

**Formations scolaires par alternance** : 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> découverte des métiers pour définir votre projet professionnel ; CAPA et Bac Pro dans les métiers du Paysage, de l'Horticulture et de l'Agriculture.  
**Formations adultes** : Ouvrier en Travaux Publics, Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères, Brevet Professionnel Chef d'équipe paysagiste, CAP Fleuriste.

Rens. : 02 98 40 40 73 ou [www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr](http://www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr)

• **La Maison Familiale de St Renan**, organise le **mercredi 19/02**, de 14h à 19h, un après-midi « portes ouvertes » afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en

entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale : 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> d'orientation avec des stages multi-professionnels ; Bac Pro « Services aux personnes et aux territoires » 3 ans (post classe de 3<sup>ème</sup>) : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires ; Préparation aux concours paramédicaux et sociaux : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants et assistant de service social.

Renseignements et informations au 02 98 84 21 58 ou par mail : [mfr.st-renan@mfr.asso.fr](mailto:mfr.st-renan@mfr.asso.fr)

• **Le lycée agricole privé Le Nivot à Lopérec** (29590) organise une journée Portes Ouvertes le **samedi 1<sup>er</sup>/02** de 10h à 17h.

Présentation des diverses formations de la 4<sup>ème</sup> à la licence pro : 4<sup>ème</sup> -3<sup>ème</sup>, Bac Pro productions animales, Bac Pro productions forestières, 2<sup>nd</sup> Générale, Bac S, Bac Techno, BTS Productions Animales et Gestion Forestière et Licence Pro management.

Contact : 02 98 81 10 04 - [www.lenivot.com](http://www.lenivot.com)

• **Le Lycée du Cleusmeur à Lesneven** organise ses portes ouvertes les **samedi 15/02** (9h-17h), **vendredi 21/03** (17h-20h) et **samedi 22/03** (9h-17h) avec son **carrefour de métiers** le samedi 22/03. A cette occasion, l'équipe pédagogique et éducative vous proposera une visite de l'établissement et vous fera découvrir ses formations aux métiers des **services à la personne, de la vente, de l'accueil, du territoire et de la préparation aux formations dans les métiers de la nature et de l'environnement** : le Bac Pro Services aux Personnes et aux Territoires, le CAPA Services en Milieu Rural, et le Bac Technologique Sciences et Technique de l'Agronomie et du Vivant. Contact : 02 98 21 23 24.

# LE SAVIEZ-VOUS

## Zoom sur les agents des services scolaires / périscolaires et entretien

### Les services périscolaires

Ils représentent le service qui touche un très grand nombre de Pencranais puisque le personnel périscolaire s'occupe de vos enfants tout au long de leurs journées d'école.

Dès le matin à 7h30, les enfants sont accueillis à la garderie par Christine TANGUY et Dominique LE GOFF. Véronique PENGAM



Véronique PENGAM et Anne TESSON

les rejoint à 8h15. Par la suite, Véronique PENGAM, Sylvie PETIT et Anne TESSON, les trois Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) s'occupent des enfants de maternelle, afin d'aider l'enseignante et faciliter l'apprentissage de

chaque enfant fréquentant les classes de petite, moyenne et grande sections.

De 12h à 13h30, la cantine périscolaire accueille environ 120 enfants par jour d'école. Claude AUTRET, cuisinier, assure la préparation de la salle et des repas et veille au bon déroulement du repas. Depuis début novembre, trois services sont organisés : les enfants de maternelle arrivent vers 12h et sont



Claude AUTRET

accompagnés par les ATSEM et une 4<sup>ème</sup> personne tout le long du repas. Les enfants de CP/CE1/CE2 déjeunent de 12h à 12h45 avant l'arrivée des CM1/CM2 qui prennent le relais. Ceci permet aux enfants d'avoir un temps de récréation surveillée plus important et de déjeuner dans des con-



Virginie GUILLON



Dominique LE GOFF

Après l'école, Christine TANGUY, Dominique LE GOFF et Véronique PENGAM (jusqu'à 17h15) servent le goûter aux enfants de la garderie et les accompagnent jusqu'à l'arrivée de leurs parents (19h maximum).



Garderie de l'Arc en Ciel

### Le service entretien

Chaque jour, les locaux tels que l'école ou l'arc en ciel sont nettoyés par du personnel qualifié. Ces travailleurs de l'ombre interviennent lorsque les locaux sont vides, chaque soir. Audrey LE LANN a en charge le Jardin d'Enfants, la salle des Aînés, les sanitaires et le hall de l'arc en ciel ainsi que l'entretien de la mairie. Virginie GUILLON assure le nettoyage de l'école et celui de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ; à noter que chaque ATSEM est chargée du nettoyage de sa classe chaque soir. Les autres bâtiments sont nettoyés par Christine TANGUY, principalement la salle polyvalente et la salle de sports.

Chaque agent est cependant polyvalent et peut à tout moment prendre en charge tous les bâtiments municipaux.



Christine TANGUY

Virginie GUILLON accompagne également la garderie les jours de grande affluence.



Audrey LE LANN

## DIVERS (suite)

### EMPLOI

#### ● CCPLD - OFFRES D'EMPLOI SAISONNIER - ÉTÉ 2014

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas recrute 6 agents d'accueil touristique saisonniers pour l'été 2014. Ces postes sont ouverts à toute personne âgée de 18 ans et plus au 01/01/2014. Missions : accueil et renseignement du public (français et étranger).

Maison du tourisme communautaire à Landerneau

2 postes à temps plein (35h/sem.) : 1 contrat du 17/06 au 31/08 et 1 contrat du 01/07 au 20/09.

Points I : La Roche-Maurice / La Martyre / Daoulas

4 postes à temps plein (35h/sem.). Contrats du 01/07 au 31/08.

Renseignements : Catherine Le Bot au 02 98 21 37 67 ou cathe-

rine.lebot@pays-landerneau-daoulas.fr. Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser avant le 07/04/14 à : Monsieur le Président ; Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, 59, rue de Brest - BP 849 - 29208 LANDERNEAU cedex ou par email : rh.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

#### ● ROLLAND SAS

R&R France, filiale du groupe anglais R&R Ice cream, recrute en CDD à compter de février-mars 2014 pour son site basé à Plouédern des **ouvriers de conditionnement H/F**.

Merci d'expédier CV et lettre de motivation, par courrier ou email à l'adresse suivante : ROLLAND SAS, service Ressources Humaines, Kergamet, CS 20809 - 29208 LANDERNEAU CEDEX.

E-mail : [emploi@rolland.fr](mailto:emploi@rolland.fr). Site web : [rr-icecream.fr](http://rr-icecream.fr)

### PERDU / TROUVÉ

Trouvé : CDrom Jeux de Yam's et Dominos et torchon blanc suite goûter USP.

Perdu : Doudou Boule et Bill secteur école / garderie.

**Contactez la mairie.**



# Elections municipales et communautaires

des dimanches 23 et 30 mars 2014

## CE QUI VA CHANGER

### Voter : un geste citoyen

#### > Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

#### > Qui peut voter lors des élections municipales et communautaires ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

**Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.**

#### > Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

#### > Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin change dans votre commune : les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

**Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.**

**En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.**

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

#### > Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

**Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.**

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> **Ce qui est nouveau :**

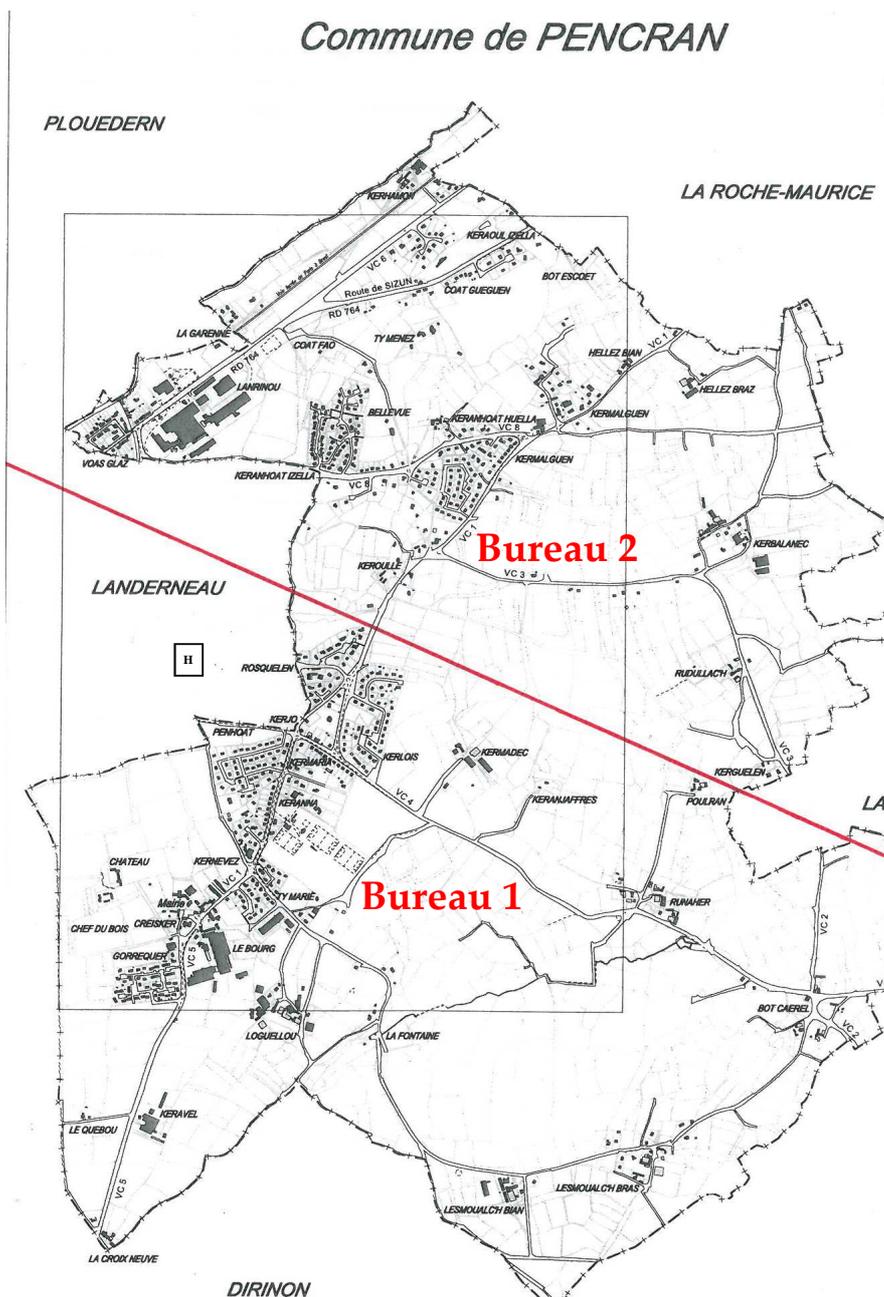
1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate
4. Élection des conseillers communautaires
5. Déclaration de candidature obligatoire pour être candidat

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

## Création d'un 2<sup>ème</sup> bureau de vote

L'augmentation du nombre d'électeurs nécessite, à partir de cette année, la création d'un nouveau bureau de vote. La salle polyvalente sera désormais divisée en 2 bureaux de vote. Le plan ci-dessous indique le nouveau découpage.

### Commune de PENCERAN



## La présentation d'une pièce d'identité pour voter sera obligatoire

Liste des pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote (article R.60 du code électoral) :

- 1° Carte nationale d'identité
- 2° Passeport
- 3° Permis de conduire
- 4° Carte vitale avec photographie
- 5° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF
- 11° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#)
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du [neuvième alinéa \(7°\)](#) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.



La présentation de votre seule carte électorale ne suffit plus pour voter.  
Vous devez vous munir d'une des pièces d'identité énumérées ci-dessus.